

Gestion de la paie

Bulletin de paie et charges sociales

Prérequis

La formation s'adresse à des utilisateurs possédant une connaissance de base en comptabilité et informatique désirant ouvrir leur champ de connaissances de la gestion d'une entreprise.

Durée

12 heures

Objectif

Le module paie doit permettre d'assurer une polyvalence dans le domaine de la gestion administrative d'une TPE, PME

- ◆ Procéder à l'établissement des bulletins de paie et aux déclarations sociales obligatoires
- ◆ Gérer les congés et les départs de l'entreprise
- ◆ Appréhender les règles de Droit du Travail et du Droit Social

Conditions de mise en œuvre

En présentiel comme en distanciel

- ◆ Tests de diagnostic afin de définir une démarche andragogique adaptée.
- ◆ Réalisation d'une session mensuelle, en fonction de la demande. Mise en place d'un planning sur mesure. Le délai d'accès dépend de la décision du financeur.

Mode d'évaluation

- ◆ Suivi personnalisé afin de mesurer le degré d'application des connaissances acquises dans l'entreprise.
- ◆ Conseils éventuels en fonction des situations rencontrées afin de faire évoluer ses connaissances
- ◆ Attestation de formation

Prix en présentiel

960 €

Attestation de compétences

Démarche andragogique

Mises en situation dans le cadre d'un cas pratique abordé tout au long de la formation.

Un exercice contrôle permet de vérifier le niveau de compréhension du stagiaire et de procéder à un réajustement.

Un suivi formation et post formation est proposé via un Intranet dédié durant 3 mois

Programme

1. Les obligations contractuelles- le bulletin de paie

- ◆ Le contrat de travail : Les obligations du salarié, de l'employeur, les différents types de contrats de travail, les mentions obligatoires
- ◆ Le bulletin de paie - Les mentions obligatoires,
- ◆ Les formalités à l'embauche : la DPAE, l'inscription du salarié dans le registre du personnel, la visite médicale d'embauche, l'adhésion aux caisses de retraite
- ◆ Le calcul des charges sociales : tableau des charges sociales 2023
- ◆ Le prélèvement de l'impôt à la source

2. Les états, le journal de paie, le livre de paie

- ◆ Le journal de paie, le livre de paie, l'état des charges à payer

3. Les déclarations périodiques

4. L'enregistrement comptable des données salariales

- ◆ Les comptes de charges, extrait du plan comptable, les comptes de tiers

Prix en distanciel

840 €